

Fiche de données de sécurité selon la réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)



Révision date: 2022-10-11
Date de remplacement: 2022-05-16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* Benzyl Benzoate USP/FCC
Numéro de produit utilisés par les entreprises: BOB
REACH numéro d'enregistrement: 01-2119976371-33-0013
Désignation de la substance: Benzoate de benzyle
Numéro d'identification de substance: EC 204-402-9
Autres moyens d'identification: Non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Agent de fixation. Intermédiaire. Utilisation en laboratoires. Agent odorant. Agent de traitement. Solvant. Ajusteur de viscosité. Agent d'imprégnation. Voir l'annexe pour les usages visés.
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical, LLC
1296 NW Third Street
Kalama, WA 98625 États-Unis
Téléphone : +1-360-673-2550

1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683 États-Unis
Téléphone : +1-360-954-7100
Penman Consulting bvba
Avenue des Arts 10
B-1210 Bruxelles
Belgique
Téléphone : +32 (0) 2 403 7239
email: pcbvba09@penmanconsulting.com
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

EU Représentant Exclusif:

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).
France : ORFILA (INRS) (24 heures) : +33 (0)1 45 42 59 59.
Belgique : Centre Antipoisons Belge (24 heures) : +32 (0)70 245 245.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, H302
Danger pour le milieu aquatique, Danger aigu, catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, catégorie 2, H411
Voir la Section 2.2 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

2.3. Autres dangers:

Critères PBT/vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Autres dangers:

Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
000120-51-4	Benzoate de benzyle	99-100	Acute Tox. 4 Oral- Aquatic Acute 1- Aquatic Chronic 2	H302-400-411
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>	<u>CE/Liste Number</u>	
000120-51-4	Benzoate de benzyle	01-2119976371-33-0013		204-402-9
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur M</u>	<u>SCLs</u>	<u>ATE</u>
000120-51-4	Benzoate de benzyle	1	N/E	Oral ATE 1160 mg/kg

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Après contact oculaire: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Après contact cutané: Laver soigneusement la région contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Après inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Après ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Le contact prolongé ou répété peut aggraver les affections cutanées présentes. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Ce produit ne pose pas de risque d'incendie mais brûlera s'il est enflammé. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée).

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Ne pas ingérer, goûter ou avaler. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote. Protéger de la lumière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations sur les mesures particulières de gestion des risques : reportez-vous à l'annexe de cette fiche technique de sécurité (scénarios d'exposition).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Nom Chimique	UE OELV	UE IOELV	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL
Benzoate de benzyle	N/E	N/E	N/E	N/E
Nom Chimique Benzoate de benzyle	France VME N/E	Belgium OEL N/E		
Nom Chimique Benzoate de benzyle	Suisse OEL N/E			

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Doses dérivées sans effet (DNELs):

Benzoate de benzyle

Population	Voie d'exposition	Aiguë (locaux)	Aiguë (systémiques)	Long terme (locaux)	Long terme (systémiques)
Travailleurs	Inhalation	N/E	102 mg/m ³	N/E	5,1 mg/m ³
Travailleurs	Cutanée	N/E	N/E	N/E	2,6 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Inhalation	N/E	25 mg/m ³	N/E	1,25 mg/m ³
Population générale	Cutanée	N/E	N/E	N/E	1,3 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Orale	N/E	78 mg/kg de poids corporel/jour	N/E	0,4 mg/kg de poids corporel/jour
Humain via l'environnement	Inhalation	N/E	N/E	N/E	1,25 mg/m ³
Humain via l'environnement	Orale	N/E	N/E	N/E	0,4 mg/kg de poids corporel/jour

Concentrations prédites sans effet (PNECs):

Benzoate de benzyle

Compartment	PNEC
Eaux douces	0,0168 mg/L
Sédiment d'eau douce	10,66 mg/kg dw
Eaux marines	0,00168 mg/L
Sédiment d'eau de marines	1,07 mg/kg dw
Sols	2,12 mg/kg dw
ITEU (STP)	100 mg/L
Orale	Pas de potentiel de bioaccumulation

N/E = Non établi; N/A (S.O.) = Sans objet (non requis); bw=poids corporel; day=jour; dw = poids sec; ww = poids humide.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter du matériel de protection des yeux.

Protection des mains: Eviter tout contact cutané lors du mélange ou la manutention des matériaux en portant imperméable et des gants. En cas d'immersion contact prolongé ou fréquemment répété, des gants avec des temps de passage de plus de 240 minutes (classe de protection ou supérieur à 5) sont recommandés. Pour un bref contact ou les applications de démarrage, des gants avec des temps de rupture de 10 minutes ou plus sont recommandés (classe de protection 1 ou supérieur). Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Légère
Seuil olfactif:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	18-21 °C (64-70 °F) (point de solidification)
Point d'ébullition °C:	323 °C
Point d'ébullition °F:	614 °F
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LEL: Non disponible UEL: Non disponible
Point d'éclair:	148 °C (298 °F) Vase clos
Température d'auto-inflammation:	480 °C (896 °F)
Température de décomposition:	Non disponible
pH:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	15.3 mg/L @ 20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	3.97
Pression de vapeur:	0.0305 Pa @ 25 °C
Densité et/ou densité relative:	1.116-1.120
Densité de vapeur relative:	7,3 (l'air=1)
Caractéristiques des particules:	Sans objet
Pourcentage volatile (poids):	<15%
Composés organiques volatiles (VOC):	<15% ASTM D2369

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

9.2. Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives: Non explosif

Propriétés comburantes: Pas d'oxydation

Autres caractéristiques de sécurité:

Taux d'évaporation: <1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter le contact avec les agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

CO₂ et CO.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Nocif en cas d'ingestion - Catégorie 4.

Nom Chimique

CL50 Inhalation

Espèce

DL50 Orale

Espèce

DL50 Cutané

Espèce

Nom Chimique Benzoate de benzyle	CL50 Inhalation >5,57 mg/L (matières similaires, 4 heures)	Espèce Rat / adulte	DL50 Orale 1160 mg/kg	Espèce Rat / adulte	DL50 Cutané >2 mL/kg	Espèce Lapin / adulte
--	--	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom Chimique Benzoate de benzyle	Irritation de la peau Non irritant (OECD 404)	Espèce Lapin / adulte
--	---	---------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom Chimique Benzoate de benzyle	Irritation des yeux Irritant léger	Espèce Lapin / adulte
--	--	---------------------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom Chimique Benzoate de benzyle	Sensibilisation cutanée Non sensibilisant	Espèce Essai local sur les nodules lymphatiques (OECD 429)
--	---	--

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). BENZOATE DE BENZYLE : Le pouvoir mutagène était négatif au cours des analyses de génotoxicité in vivo. Des résultats variés sont apparus au cours des analyses de génotoxicité in vitro.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). BENZOATE DE BENZYLE : Toxicité pour le développement prénatal, orale, rat : NOAEL (dose sans effet nocif observable) de 646 mg/kg de poids corporel/jour (toxicité maternelle, toxicité pour le développement de l'embryon/fœtus).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). BENZOATE DE BENZYLE : Étude à doses répétées, oral, rat : dose sans effet nocif observable (NOAEL) =800 mg/kg de poids corporel/jour (effets systémiques). Étude à doses répétées, cutanée, rat : dose sans effet nocif observable (NOAEL) =781 mg/kg de poids corporel/jour (effets systémiques).

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Susceptible d'irriter les yeux.

Peau: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner une irritation.

Inhalation: L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

Ingestion: Substance nocive si ingérée. L'ingestion peut entraîner nausée, vomissements et diarrhée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Autres informations: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

Nom Chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
Benzoate de benzyle	Poissons	CL50 2.32 mg/L (96 heures) (moyenne arithmétique mesurée)	N/E	ChV 0.237 mg/L (32 jours) (Calculé)
Benzoate de benzyle	Invertébrés	EC50 3.09 mg/L (48 heures) (moyenne arithmétique mesurée)	N/E	NOEC 0.258 mg/L (21 jours) (OECD 211)
Benzoate de benzyle	Algues	EC50 0.475 mg/L (72 heures) (moyenne géométrique mesurée)	N/E	NOEC 0.247 mg/L(72 heures) (moyenne géométrique mesurée)
Benzoate de benzyle	Micro-organismes	EC50 >10000 mg/L (3 heures)		

12.2. Persistance et dégradabilité:

Nom Chimique Benzoate de benzyle	Biodégradation Facilement biodégradable (EU method C4-D)
--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Nom Chimique
Benzoate de benzyle

Facteur de bioconcentration (BCF)
193,4 L/kg (calculé)

Log Kow
3.97

12.4. Mobilité dans le sol:

Nom Chimique
Benzoate de benzyle

Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
6310 L/kg (OECD 121)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

12.7. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Substance liquide dangereuse pour l'environnement N.A.S. (Benzyl benzoate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: 9
Catégorie de danger canadienne TDG: 9
Catégorie de danger européenne ADR/RID/ADN: 9
Catégorie de danger (océans) Code IMDG: 9
Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: 9

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Polluant marin (IMDG code 2.9.3).

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

Remarques: Pour les expéditions à l'intérieur des États-Unis par voie terrestre: Non réglementé ou UN3082.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH de l'UE ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Kalama Chemical a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE. Les informations REACH de l'UE concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH de l'UE différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. La conformité d'Emerald avec le règlement REACH de l'UE n'implique pas une couverture automatique pour les utilisateurs en aval situés dans l'UE. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

Réglementation

	Statut
Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

UK REACH: Le Royaume-Uni ayant officiellement quitté l'Union européenne, le règlement REACH [(EC) 1907/2006] de l'UE n'est plus directement applicable au Royaume-Uni. Veuillez consulter la FDS au format UK REACH pour obtenir des informations sur la conformité UK REACH.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s): 14

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Sans objet (substance)

Légende:

* : Marque de commerce propriété de Emerald Kalama Chemical, LLC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

N/A : Sans objet

N/E : Non établi

SCL : Limite de concentration spécifique

STEL : Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA : Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV : Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV : Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :
Service de conformité des produits
Emerald Kalama Chemical, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis

Annexe

Scénarios d'exposition

Informations de substances:

Désignation de la substance : Benzoate de benzyle.
EC# 204-402-9 / CAS# 120-51-4
REACH numéro d'enregistrement : 01-2119976371-33-0013

Liste des scénarios d'exposition:

ES1 : Utilisation sur des sites industriels - Utilisation comme intermédiaire
ES2 : Formulation.
ES3 : Utilisation sur des sites industriels - Utilisation industrielle de produits de lavage et de nettoyage
ES4 : Utilisation sur des sites industriels - Fabrication industrielle de textiles, cuir et fourrure
ES5 : Utilisation sur des sites industriels - Utilisation comme agent de traitement
ES6 : Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation professionnelle de produits de lavage et de nettoyage
ES7 : Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation professionnels de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire
ES8 : Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation de cosmétiques par des professionnels
ES9 : Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage
ES10 : Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air
ES11 : Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire.
ES12 : Utilisation par le grand public - Utilisation de cosmétiques par le grand public

Remarques d'ordre général:

Les premières évaluations de l'exposition environnementale de premier niveau ont été réalisées à l'aide de CHESAR v2.1. Des évaluations de niveau supérieur ont été effectuées pour les utilisations industrielles à partir des informations provenant des utilisateurs en aval sur les modes d'utilisation ainsi que des mesures de réduction des émissions dans l'air et dans l'eau. Si nécessaire, des niveaux maximaux admissibles d'émissions ont été définis pour s'assurer de l'absence de risque pour l'environnement.

Les évaluations d'exposition dermique et par inhalation des travailleurs pour les utilisations industrielles et professionnelles ont été effectuées par le modèle ECETOC TRA Worker v3 intégré dans l'outil d'évaluation et de signalisation de sécurité chimique (CHESAR v2.0.1) ou dans l'outil Advanced REACH (ART) v1.5. Une évaluation qualitative du risque est indispensable pour les points terminaux suivants : effets dermiques locaux (à court et à long terme) ; effets dermiques systémiques (à court terme). Pour réduire le potentiel d'exposition dermique, on attribue la qualification "faible danger" (selon le Guide des exigences d'informations et évaluation de la sécurité chimique Partie E Tableau E.3-1). Les conditions d'exploitation OC (operational conditions) et mesures de réduction du risque (RMM) suivantes sont recommandées pour les substances considérées à « faible danger » :

- Réduction au minimum des phases/tâches de travail manuel ;
- Procédures de travail réduisant au minimum les déversements et éclaboussures ;
- Évitements du contact avec des outils et des objets contaminés ;
- Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail ;
- Gestion/supervision mise en place pour vérifier que les mesures RMM en place sont utilisées correctement et que les conditions OC sont respectées ;
- Formation du personnel aux bonnes pratiques
- Respect d'une bonne hygiène personnelle
- Pour les tâches où des éclaboussures potentielles peuvent survenir, les équipements de protection individuelle suivants sont recommandés : masque facial, gants appropriés à la substance et à la tâche et couverture complète de la peau avec un matériau barrière léger (par exemple combinaisons).

L'outil pour consommateurs AISE REACT ou le modèle ECETOC TRA 3 (module consommateur) ont été utilisés pour évaluer les expositions dermiques par inhalation et orale des consommateurs. La possibilité d'exposition dermique pour les consommateurs est contrôlée par la limitation de la concentration maximale à 3 % dans les produits grand public en conséquence de son potentiel d'effets dermiques locaux.

Scénario d'exposition (1): Utilisation sur des sites industriels - Utilisation comme intermédiaire

1. Scénario d'exposition (1)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation sur des sites industriels - Utilisation comme intermédiaire

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU9
Catégorie de produit (PC) : PC19
Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15
Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC6a

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en

conditions de confinement équivalentes.

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition.

PROC5 Mélange dans des processus par lots. Couvre le mélange de matériaux solides ou liquides dans le contexte des secteurs de fabrication ou de formulation et aussi de l'utilisation finale.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances dans un laboratoire de petite taille (quantité inférieure ou égale à 1 L ou 1 kg présente au lieu de travail).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire.

Explications supplémentaires:

PC19 Intermédiaire.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement. Une ventilation extérieure locale et des gants sont à envisager.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : Jusqu'à 100%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC15 : < 8 heures/jour.

- PROC8a : < 1 heure/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm² (une main, paume uniquement).

- PROC2, PROC4, PROC5, PROC9 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).

- PROC8a, PROC8b : 960 cm² (deux mains).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine : usage industriel.

Température de procédé (pour le liquide) : <= 40 °C.

Outil d'évaluation utilisé : ECETOC TRA Worker v3 pour l'exposition dermique et par inhalation.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).

- PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC3 : Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC4, PROC8b, PROC9 : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC5, PROC8a, PROC15 : Non.

Ventilation locale :

- PROC1 : Non requis.

- PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC9, PROC15 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Ventilation locale (pour effet dermique) :

- PROC1 : Non requis.

- PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC9, PROC15 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.

Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Nom du FDS: Kalama* Benzyl Benzoate USP/FCC

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Pour les tâches où des éclaboussures potentielles peuvent survenir, les équipements de protection individuelle suivants sont recommandés : masque facial, gants appropriés à la substance et à la tâche et couverture complète de la peau avec un matériau barrière léger (par exemple combinaisons).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes. Epuration des eaux usées sur site obligatoire.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Utilisation journalière maximale sur un site : 1 tonnes/jour.

Utilisation annuelle maximale sur un site : 25 tonnes/an.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 100 %.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : \geq 18 000 m³/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 0,05; (rejet final): 0,05. Débit de rejet local : 50 kg/jour.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 0,02; (rejet final): 0,001. Débit de rejet local : 1 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,001.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Traitement sur site des eaux usées : Élimination de 95 % de la substance par 1) séparation de la phase organique et distillation de l'eau de processus et de nettoyage d'équipements recueillie, suivies par une incinération de la phase organique ou 2) incinération de toutes les eaux de processus et de nettoyage d'équipements collectées (efficacité sur l'eau : 95 %).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : \geq 2000 m³/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	0,137 mg/kg de poids corporel/ jour	0,053	PROC5, PROC8a
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	4,422 mg/m ³	0,867	PROC4, PROC5, PROC9, PROC15
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,92	PROC5
Travailleur, aiguë, systémique, Inhalation	35,37 mg/m ³	0,347	PROC8a
Travailleur, aiguë, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,347	PROC8a

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,005 mg/L	0,288	
Sédiment d'eau douce	3,074 mg/kg dw	0,288	
Eaux marines	0,000483 mg/L	0,288	
Sédiment d'eau de marines	0,306 mg/kg dw	0,286	
Sols	1,132 mg/kg dw	0,534	
ITEU (STP)	0,046 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,0009593 mg/m ³	<0,01	

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Humain via l'environnement, Oral	0,021 mg/kg de poids corporel/ jour	0,052	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	0,053	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, avec système de ventilation, avec gants, pas de masque nécessaire. Durée : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC15 : < 8 heures/jour. PROC8a : < 1 heure/jour. Concentration de la substance : Jusqu'à 100%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (2): Formulation

1. Scénario d'exposition (2)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Formulation

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC3, PC8, PC23, PC28, PC29, PC30, PC31, PC32, PC34, PC35, PC39

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermés avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC5 Mélange dans des processus par lots. Couvre le mélange de matériaux solides ou liquides dans le contexte des secteurs de fabrication ou de formulation et aussi de l'utilisation finale.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation. Ceci couvre le traitement des mélanges et/ou des substances dans une forme définie pour une utilisation ultérieure.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances dans un laboratoire de petite taille (quantité inférieure ou égale à 1 L ou 1 kg présente au lieu de travail).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation dans un mélange.

Explications supplémentaires:

PC3 Produits d'assainissement de l'air.

PC8 Produits biocides.

PC23 Produits pour le traitement du cuir.

PC28 Parfums, produits parfumés.

PC29 Produits pharmaceutiques.

PC30 Produits photochimiques.

PC31 Produits lustrants et mélanges de cires.

PC32 Préparations et composés à base de polymères.

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation.

PC35 Produit de lavage et de nettoyage.

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement. Une ventilation extérieure locale et des gants sont à envisager.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : Jusqu'à 100%.

Etat physique : liquide.

Nom du FDS: Kalama* Benzyl Benzoate USP/FCC

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 : < 8 heures/jour.

- PROC8a : < 1 heure/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm² (une main, paume uniquement).

- PROC2, PROC5, PROC9, PROC14 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).

- PROC8a, PROC8b : 960 cm² (deux mains).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine : usage industriel.

Température de procédé (pour le liquide) : <= 40 °C.

Outil d'évaluation utilisé : ECETOC TRA Worker v3 pour l'exposition dermique et par inhalation.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).

- PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC3 : Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC8b, PROC9 : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC5, PROC8a, PROC14, PROC15 : Non.

Ventilation locale :

- PROC1 : Non requis.

- PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC9, PROC14, PROC15 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Ventilation locale (pour effet dermique) :

- PROC1 : Non requis.

- PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC9, PROC14, PROC15 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.

Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Pour les tâches où des éclaboussures potentielles peuvent survenir, les équipements de protection individuelle suivants sont recommandés : masque facial, gants appropriés à la substance et à la tâche et couverture complète de la peau avec un matériau barrière léger (par exemple combinaisons).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Epuration des eaux usées sur site obligatoire.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Utilisation journalière maximale sur un site : 1tonnes/jour.

Utilisation annuelle maximale sur un site : 100 tonnes/an.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=100 jours/an.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m³/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 0,025; (rejet final): 0,025. Débit de rejet local : 25 kg/jour.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 0,02; (rejet final): 0,001. Débit de rejet local : 1 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0001.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Traitement sur site des eaux usées : Élimination de 95 % de la substance par 1) séparation de la phase organique et distillation de l'eau de processus et de nettoyage d'équipements recueillie, suivies par une incinération de la phase organique ou 2) incinération de toutes les eaux de processus et de nettoyage d'équipements collectées (efficacité sur l'eau : 95 %).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	0,137 mg/kg de poids corporel/ jour	0,053	PROC5, PROC8a
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	4,422 mg/m3	0,867	PROC5, PROC9, PROC14, PROC15
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,92	PROC5
Travailleur, aiguë, systémique, Inhalation	35,37 mg/m3	0,347	PROC8a
Travailleur, aiguë, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,347	PROC8a

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,005 mg/L	0,288	
Sédiment d'eau douce	3,074 mg/kg dw	0,288	
Eaux marines	0,000483 mg/L	0,288	
Sédiment d'eau de marines	0,306 mg/kg dw	0,286	
Sols	1,135 mg/kg dw	0,535	
ITEU (STP)	0,046 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,002 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,038 mg/kg de poids corporel/ jour	0,094	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	0,096	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, avec système de ventilation, avec gants, pas de masque nécessaire. Durée : PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 : < 8 heures/jour. PROC8a : < 1 heure/jour. Concentration de la substance : Jusqu'à 100%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (3): Utilisation sur des sites industriels - Utilisation industrielle de produits de lavage et de nettoyage

1. Scénario d'exposition (3)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation sur des sites industriels - Utilisation industrielle de produits de lavage et de nettoyage

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU0

Catégorie de produit (PC) : PC35

Nom du FDS: Kalama* Benzyl Benzoate USP/FCC

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC4

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition.

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air c.-à-d. dispersion dans l'air (= pulvérisation) par exemple l'air sous pression, pression hydraulique ou centrifugation, ceci s'appliquant aux liquides et aux poudres.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Ceci comprend l'application des peintures, revêtements, décapants, adhésifs ou agents de nettoyage à des surfaces avec une exposition potentielle en raison d'éclaboussures.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article).

Explications supplémentaires:

PC35 Produit de lavage et de nettoyage.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement. Une ventilation extérieure locale et des gants sont à envisager.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance :

- PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13: 5-25%.

- PROC7, PROC10: 1-5%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC1, PROC2, PROC4, PROC8b, PROC9 : < 8 heures/jour.

- PROC8a, PROC10, PROC13 : < 4 heures/jour.

- PROC7 : < 1 heures/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1 : 240 cm² (une main, paume uniquement).

- PROC2, PROC4, PROC9, PROC13 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).

- PROC8a, PROC8b, PROC10 : 960 cm² (deux mains).

- PROC7 : 1500 cm² (deux mains et les poignets supérieur).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine : usage industriel.

Température de procédé (pour le liquide) : <= 40 °C.

Outil d'évaluation utilisé : ECETOC TRA Worker v3 pour l'exposition dermique et par inhalation.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).

- PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC4, PROC8b, PROC9 : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13 : Non.

Ventilation locale :

- PROC1 : Non requis.

- PROC2, PROC4, PROC8a, PROC9, PROC10, PROC13 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC7, PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Ventilation locale (pour effet dermique) :

- PROC1, PROC10 : Non requis.

- PROC2, PROC4, PROC8a, PROC9, PROC13 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC7, PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.

Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Pour les tâches où des éclaboussures potentielles peuvent survenir, les équipements de protection individuelle suivants sont recommandés : masque facial, gants appropriés à la substance et à la tâche et couverture complète de la peau avec un matériau barrière léger (par exemple combinaisons).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Proportion de la source locale principale : 0,005. Nombre de jours de rejet : 300 jours/an.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Utilisation journalière maximale sur un site : 0,002 tonnes/jour.

Utilisation annuelle maximale sur un site : 0,5 tonnes/an.

Proportion de la source locale principale : 0,005.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : 300 jours/an.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 1,66 kg/jour.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 1,66 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,05.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Santé

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	0,549 mg/kg de poids corporel/ jour	0,211	PROC10
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	3,184 mg/m3	0,624	PROC8a, PROC13
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,656	PROC8a, PROC13
Travailleur, aiguë, systémique, Inhalation	35,37 mg/m3	0,347	PROC7
Travailleur, aiguë, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,347	PROC7

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
---------------------------	--	------------	------------------

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,008 mg/L	0,466	
Sédiment d'eau douce	4,963 mg/kg dw	0,466	
Eaux marines	0,0007806 mg/L	0,465	
Sédiment d'eau de marines	0,495 mg/kg dw	0,463	
Sols	1,875 mg/kg dw	0,885	
ITEU (STP)	0,076 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,0003881 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,015 mg/kg de poids corporel/ jour	0,039	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	0,039	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, avec système de ventilation, avec gants, pas de masque nécessaire. Durée : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8b, PROC9 : < 8 heures/jour. PROC8a, PROC10, PROC13 : < 4 heures/jour. PROC7 : < 1 heures/jour. Concentration de la substance : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13: 5-25%. PROC7, PROC10: 1-5%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (4): Utilisation sur des sites industriels - Fabrication industrielle de textiles, cuir et fourrure

1. Scénario d'exposition (4)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation sur des sites industriels - Fabrication industrielle de textiles, cuir et fourrure

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU5

Catégorie de produit (PC) : PC34

Catégorie de processus (PROC) : PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13.

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC4

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC5 Mélange dans des processus par lots. Couvre le mélange de matériaux solides ou liquides dans le contexte des secteurs de fabrication ou de formulation et aussi de l'utilisation finale.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article).

Explications supplémentaires:

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement. Une ventilation extérieure locale et des gants sont à envisager.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : Jusqu'à 100%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC5, PROC8b, PROC9 : < 8 heures/jour.

- PROC8a, PROC13 : < 1 heure/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC5, PROC9, PROC13 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).
- PROC8a, PROC8b : 960 cm² (deux mains).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine : usage industriel.

Température de procédé (pour le liquide) : <= 40 °C.

Outil d'évaluation utilisé : ECETOC TRA Worker v3 pour l'exposition dermique et par inhalation.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

Confinement :

- PROC8b, PROC9 : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC5, PROC8a, PROC13 : Non.

Ventilation locale :

- PROC5, PROC8a, PROC9, PROC13 : oui (efficacité de 90 %).
- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Ventilation locale (pour effet dermique) :

- PROC5, PROC8a, PROC9, PROC13 : oui (efficacité de 90 %).
- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.

Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Pour les tâches où des éclaboussures potentielles peuvent survenir, les équipements de protection individuelle suivants sont recommandés : masque facial, gants appropriés à la substance et à la tâche et couverture complète de la peau avec un matériau barrière léger (par exemple combinaisons).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Nombre de jours de rejet : 300 jours/an.

Utilisation annuelle maximale sur un site : 75 tonnes/an.

Traiter les émissions aériennes pour atteindre une efficacité d'élimination type de 95 %.

Une utilisation sans risque peut être assurée lorsque l'émission vers les eaux réceptrices est <=1,5 kg/jour.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Utilisation journalière maximale sur un site : 0,25 tonnes/jour.

Utilisation annuelle maximale sur un site : 75 tonnes/an.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : 300 jours/an.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m³/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 0,05. Débit de rejet local : 12,5 kg/jour.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet final): 0,006. Débit de rejet local : 1,5 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,05.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Traiter les émissions aériennes pour atteindre une efficacité d'élimination type de 95 %.

Options techniques de traitement des émissions dans l'air et élimination des gaz de cheminée : adsorption par tour de carbone ou incinération des gaz de déchet.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m³/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque

avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Santé

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	0,137 mg/kg de poids corporel/ jour	0,053	PROC5, PROC8a, PROC13
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	4,422 mg/m3	0,867	PROC5, PROC9
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,92	PROC5
Travailleur, aiguë, systémique, Inhalation	35,37 mg/m3	0,347	PROC8a, PROC13
Travailleur, aiguë, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,347	PROC8a, PROC13

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0,007 mg/L	0,423	
Sédiment d'eau douce	4,505 mg/kg dw	0,423	
Eaux marines	0,0007084 mg/L	0,422	
Sédiment d'eau de marines	0,45 mg/kg dw	0,42	
Sols	1,701 mg/kg dw	0,802	
ITEU (STP)	0,068 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,003 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,057 mg/kg de poids corporel/ jour	0,144	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	0,146	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, avec système de ventilation, avec gants, pas de masque nécessaire. Durée : PROC5, PROC8b, PROC9 : < 8 heures/jour. PROC8a, PROC13 : < 1 heure/jour. Concentration de la substance : Jusqu'à 100%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (5): Utilisation sur des sites industriels - Utilisation comme agent de traitement

1. Scénario d'exposition (5)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation sur des sites industriels - Utilisation comme agent de traitement

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU9, SU12

Catégorie de produit (PC) : PC3, PC9a, PC21, PC28, PC31, PC32, PC35, PC39

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC4

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert

Nom du FDS: Kalama* Benzyl Benzoate USP/FCC

comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances dans un laboratoire de petite taille (quantité inférieure ou égale à 1 L ou 1 kg présente au lieu de travail).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article).

Explications supplémentaires:

PC3 Produits d'assainissement de l'air.

PC35 Produit de lavage et de nettoyage.

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants.

PC21 Substances chimiques de laboratoire.

PC28 Parfums, produits parfumés.

PC31 Produits lustrants et mélanges de cires.

PC32 Préparations et composés à base de polymères.

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement. Une ventilation extérieure locale et des gants sont à envisager.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : Jusqu'à 100%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15 : < 8 heures/jour.

- PROC8a : < 1 heure/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm² (une main, paume uniquement).

- PROC2, PROC4, PROC9 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).

- PROC8a, PROC8b : 960 cm² (deux mains).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine : usage industriel.

Température de procédé (pour le liquide) : <= 40 °C.

Outil d'évaluation utilisé : ECETOC TRA Worker v3 pour l'exposition dermique et par inhalation.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).

- PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC3 : Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC4, PROC8b, PROC9 : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC8a, PROC15 : Non.

Ventilation locale :

- PROC1 : Non requis.

- PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC9, PROC15 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Ventilation locale (pour effet dermique) :

- PROC1 : Non requis.

- PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC9, PROC15 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.

Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Nom du FDS: Kalama* Benzyl Benzoate USP/FCC

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Pour les tâches où des éclaboussures potentielles peuvent survenir, les équipements de protection individuelle suivants sont recommandés : masque facial, gants appropriés à la substance et à la tâche et couverture complète de la peau avec un matériau barrière léger (par exemple combinaisons).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Nombre de jours de rejet : 300 jours/an.

Utilisation annuelle maximale sur un site : 75 tonnes/an.

Traiter les émissions aériennes pour atteindre une efficacité d'élimination type de 95 %.

Une utilisation sans risque peut être assurée lorsque l'émission vers les eaux réceptrices est $\leq 1,5$ kg/jour.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Utilisation journalière maximale sur un site : 2,5 tonnes/jour.

Utilisation annuelle maximale sur un site : 75 tonnes/an.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : 30 jours/an.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : $\geq 18\,000$ m³/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 0,05. Débit de rejet local : 125 kg/jour.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet final): 0,0006. Débit de rejet local : 1,5 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,05.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Traiter les émissions aériennes pour atteindre une efficacité d'élimination type de 95 %.

Options techniques de traitement des émissions dans l'air et élimination des gaz de cheminée : adsorption par tour de carbone ou incinération des gaz de déchet.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : ≥ 2000 m³/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	0,137 mg/kg de poids corporel/ jour	0,053	PROC8a
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	4,422 mg/m ³	0,867	PROC4, PROC9, PROC15
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,893	PROC4, PROC9
Travailleur, aiguë, systémique, Inhalation	35,37 mg/m ³	0,347	PROC8a
Travailleur, aiguë, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,347	PROC8a

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,007 mg/L	0,423	
Sédiment d'eau douce	4,505 mg/kg dw	0,423	

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux marines	0,0007084 mg/L	0,422	
Sédiment d'eau de marines	0,45 mg/kg dw	0,42	
Sols	1,701 mg/kg dw	0,802	
ITEU (STP)	0,068 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,003 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,056 mg/kg de poids corporel/ jour	0,14	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	0,142	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé
 Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, avec système de ventilation, avec gants, pas de masque nécessaire. Durée : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15 : < 8 heures/ jour. PROC8a : < 1 heure/jour. Concentration de la substance : Jusqu'à 100%.

Environnement
 Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (6): Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation professionnelle de produits de lavage et de nettoyage

1. Scénario d'exposition (6)

Titre abrégé du scénario d'exposition:
 Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation professionnelle de produits de lavage et de nettoyage

Liste des descriptions d'utilisation:
 Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU0
 Catégorie de produit (PC) : PC35
 Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13
 Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:
 PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.
 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition.
 PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.
 PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Ceci comprend l'application des peintures, revêtements, décapants, adhésifs ou agents de nettoyage à des surfaces avec une exposition potentielle en raison d'éclaboussures.
 PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air c.-à-d. dispersion dans l'air (= pulvérisation) par exemple l'air sous pression, pression hydraulique ou centrifugation, ceci s'appliquant aux liquides et aux poudres.
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:
 ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).
 ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur).

Explications supplémentaires:
 PC35 Produit de lavage et de nettoyage.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:
 Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement. Des gants sont à envisager. Protection respiratoire : PROC10, PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %).

Caractéristiques du produit:
 Concentration de la substance :
 - PROC1: 5-25%.
 - PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13: 1-5%.
 - PROC11: <1%.
 Etat physique : liquide.

Nom du FDS: Kalama* Benzyl Benzoate USP/FCC

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Viscosité : Liquides à viscosité moyenne.

Quantités utilisées:

Taux d'application (pour l'exposition par inhalation) : PROC8a : 1-10 L/minute.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC1 : < 8 heures/jour.
- PROC10 : < 4 heures/jour.
- PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13 : < 1 heures/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1 : 240 cm² (une main, paume uniquement).
- PROC2, PROC4, PROC13 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).
- PROC8a, PROC8b, PROC10 : 960 cm² (deux mains).
- PROC11: 1500 cm² (deux mains et les poignets supérieur).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu :

- PROC1, PROC2, PROC4 : Utilisation intérieure.
- PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 : Utilisation intérieure/extérieure.

Domaine Utilisation professionnelle.

Température de procédé (pour le liquide) :

- PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a (exposition par voie cutanée), PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 : < =40 °C.
- PROC8a (exposition par inhalation) : 15 à 25 °C

Outil d'évaluation utilisé :

- PROC1, PROC2, PROC4, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 : ECETOC TRA Worker v3 pour l'exposition dermique et par inhalation.
- PROC8a : ECETOC Worker TRA v3 pour l'exposition dermique. L'outil Advanced REACH (ART v1.5) pour l'exposition par inhalation.

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:

Classe d'activité - sous-classe (ART v1.5) : PROC8a : Transfert de produits liquides - chute de liquides. Confinement : processus ouvert - chargement par éclaboussures. Procédé non totalement enfermé mais des pratiques de ménage démontrables et efficaces en place.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 % (utilisation intérieure). Extérieur (utilisation en extérieur).

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).
- PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC4, PROC8b : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13 : Non.

Ventilation locale : Non requis.

Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : De base.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire :

- PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 : Non nécessaire.
- PROC10, PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %).

Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Pour les tâches où des éclaboussures potentielles peuvent survenir, les équipements de protection individuelle suivants sont recommandés : masque facial, gants appropriés à la substance et à la tâche et couverture complète de la peau avec un matériau barrière léger (par exemple combinaisons).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000033 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m³/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Nom du FDS: Kalama* Benzyl Benzoate USP/FCC

Utilisation intérieure/extérieure.

Utilisation professionnelle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,033 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,20.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 : ECETOC TRA Worker v3. PROC8a : ECETOC TRA v3 pour l'exposition dermique. L'outil Advanced REACH (ART v1.5) pour l'exposition par inhalation. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Santé

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	1,071 mg/kg de poids corporel/ jour	0,412	PROC11
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	3,537 mg/m3	0,694	PROC4, PROC8b (à l'intérieur), PROC13 (à l'intérieur)
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,799	PROC8b (à l'intérieur), PROC13 (à l'intérieur)
Travailleur, aiguë, systémique, Inhalation	70,75 mg/m3	0,694	PROC4, PROC8b (à l'intérieur), PROC13 (à l'intérieur)
Travailleur, aiguë, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,694	PROC4, PROC8b (à l'intérieur), PROC13 (à l'intérieur)

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0,0004839 mg/L	0,029	ERC8d
Sédiment d'eau douce	0,307 mg/kg dw	0,029	ERC8d
Eaux marines	0,0000469 mg/L	0,028	ERC8d
Sédiment d'eau de marines	0,03 mg/kg dw	0,028	ERC8d
Sols	0,04 mg/kg dw	0,019	ERC8d
ITEU (STP)	0,002 mg/L	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, inhalation	0,00007276 mg/m3	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, Oral	0,0004288 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	ERC8d

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation intérieure/extérieure, sans LEV, avec gants. Durée : PROC1 : < 8 heures/jour. PROC10 : < 4 heures/jour. PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13 : < 1 heures/jour. Protection respiratoire : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 : Non nécessaire. PROC10, PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %). Concentration de la substance : PROC1: 5-25%. PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13: 1-5%. PROC11: <1%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (7): Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation professionnels de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

1. Scénario d'exposition (7)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation professionnels de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU0

Catégorie de produit (PC) : PC31

Catégorie de processus (PROC) : PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11.

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Ceci comprend l'application des peintures, revêtements, décapants, adhésifs ou agents de nettoyage à des surfaces avec une exposition potentielle en raison d'éclaboussures.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air c.-à-d. dispersion dans l'air (= pulvérisation) par exemple l'air sous pression, pression hydraulique ou centrifugation, ceci s'appliquant aux liquides et aux poudres.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur).

Explications supplémentaires:

PC31 Produits lustrants et mélanges de cires.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement. Des gants sont à envisager. Protection respiratoire : PROC10, PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %).

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance :

- PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10: 1-5%.

- PROC11: <1%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Viscosité : Liquides à viscosité moyenne.

Quantités utilisées:

Taux d'application (pour l'exposition par inhalation) : PROC8a : 1-10 L/minute.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC10 : < 4 heures/jour.

- PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC11 : < 1 heures/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC2 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).

- PROC8a, PROC8b, PROC10 : 960 cm² (deux mains).

- PROC11: 1500 cm² (deux mains et les poignets supérieur).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu :

- PROC2 : Utilisation intérieure.

- PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11 : Utilisation intérieure/extérieure.

Domaine Utilisation professionnelle.

Température de procédé (pour le liquide) :

- PROC2, PROC8a (exposition par voie cutanée), PROC8b, PROC10, PROC11 : < =40 °C.

- PROC8a (exposition par inhalation) : 15 à 25 °C

Outil d'évaluation utilisé :

- PROC2, PROC8b, PROC10, PROC11 : ECETOC TRA Worker v3 pour l'exposition dermique et par inhalation.

- PROC8a : ECETOC Worker TRA v3 pour l'exposition dermique. L'outil Advanced REACH (ART v1.5) pour l'exposition par inhalation.

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:

Classe d'activité - sous-classe (ART v1.5) : PROC8a : Transfert de produits liquides - chute de liquides. Confinement : processus ouvert - chargement par éclaboussures. Procédé non totalement enfermé mais des pratiques de ménage démontrables et efficaces en place.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 % (utilisation intérieure). Extérieur (utilisation en extérieur).

Confinement :

Nom du FDS: Kalama* Benzyl Benzoate USP/FCC

- PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC8b : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC8a, PROC10, PROC11 : Non.

Ventilation locale : Non requis.

Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : De base.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire :

- PROC2, PROC8a, PROC8b : Non nécessaire.

- PROC10, PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %).

Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Pour les tâches où des éclaboussures potentielles peuvent survenir, les équipements de protection individuelle suivants sont recommandés : masque facial, gants appropriés à la substance et à la tâche et couverture complète de la peau avec un matériau barrière léger (par exemple combinaisons).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Généralités:**

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000033 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : $\geq 18\,000$ m³/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation professionnelle.

Utilisation intérieure/extérieure.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,033 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,20.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : ≥ 2000 m³/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:**REACH:**

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: PROC2, PROC8b, PROC10, PROC11 : ECETOC TRA Worker v3. PROC8a : ECETOC TRA v3 pour l'exposition dermique. L'outil Advanced REACH (ART v1.5) pour l'exposition par inhalation. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	1,071 mg/kg de poids corporel/ jour	0,412	PROC11
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	3,537 mg/m ³	0,694	PROC8b (à l'intérieur)
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,799	PROC8b (à l'intérieur)

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, aiguë, systémique, Inhalation	70,75 mg/m3	0,694	PROC8b (à l'intérieur)
Travailleur, aiguë, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,694	PROC8b (à l'intérieur)

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,0004839 mg/L	0,029	ERC8d
Sédiment d'eau douce	0,307 mg/kg dw	0,029	ERC8d
Eaux marines	0,0000469 mg/L	0,028	ERC8d
Sédiment d'eau de marines	0,03 mg/kg dw	0,028	ERC8d
Sols	0,04 mg/kg dw	0,019	ERC8d
ITEU (STP)	0,002 mg/L	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, inhalation	0,000007276 mg/m3	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, Oral	0,0004288 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	ERC8d

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**Santé**

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation intérieure/extérieure, sans LEV, avec gants. Durée : PROC10 : < 4 heures/jour. PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC11 : < 1 heures/jour. Concentration de la substance : PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10: 1-5%. PROC11: <1%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (8): Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation de cosmétiques par des professionnels**1. Scénario d'exposition (8)****Titre abrégé du scénario d'exposition:**

Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation de cosmétiques par des professionnels

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU0

Catégorie de produit (PC) : PC28, PC39

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC28 Parfums, produits parfumés.

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels.

Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

Application professionnelle.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition**2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Généralités:**

Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Généralités:**

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,0000055 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation professionnelle.

Utilisation intérieure.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,006 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0,0003598 mg/L	0,021	
Sédiment d'eau douce	0,228 mg/kg dw	0,021	
Eaux marines	0,0000345 mg/L	0,021	
Sédiment d'eau de marines	0,022 mg/kg dw	0,02	
Sols	0,009 mg/kg dw	<0,01	
ITEU (STP)	0,0002504 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,000007273 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,000282 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (9): Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage

1. Scénario d'exposition (9)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC35

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur).

Explications supplémentaires:

PC35 Produit de lavage et de nettoyage.

- CS1 : Produits de lavage du linge et de la vaisselle.

- AISE C1 Blanchisserie ordinaire (poudre, liquide).

- AISE C2 Blanchisserie compacte (poudre, liquide/gel, tablette).

- AISE C3 Conditionneurs de tissu (liquide normal, liquide concentré).

- AISE C4 Additifs de blanchisserie (poudre de Javel, eau de Javel liquide, tablette).

- AISE C5 Lavage de vaisselle à la main (liquide normal, liquide concentré).

- AISE C6 Lavage de vaisselle à la machine (poudre, liquide, tablette).

- AISE C12 Additifs de blanchisserie (pulvérisation à l'amidon pour aider au repassage, adjuvants de repassage-autres).

- CS2 : Produits nettoyants, liquides (nettoyants tous usages, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants pour vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux).
 - AISE C7 Nettoyants de surface (liquide, poudre, gel pur).
 - AISE C8 Nettoyants pour toilettes (poudres, liquides, gels, tablette).
 - AISE C11 Nettoyants pour tapis (liquide).
 - AISE C15 Lingettes (salle de bains, cuisine, étage).
 - AISE C21 Produits nettoyants/lavant haute pression (liquide).
 - AISE C22 Soins pour automobiles (liquide).
- CS3 : Nettoyants, sprays à gâchette (nettoyants tous usages, produits sanitaires, nettoyants pour vitres).
 - AISE C7 Nettoyants de surface (spray pur).
 - AISE C10 Nettoyant pour fours (spray à gâchette).
 - AISE C11 Nettoyants pour tapis (spray).
 - AISE C22 Entretien automobile (spray).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance (F1 x 100) : Sauf mention contraire, couvre les concentrations jusqu'à 3 %.

- AISE C12 (spray) : jusqu'à 2,0%.
- AISE C1 (poudre), C2 (poudre) : jusqu'à 1,0%.
- AISE C7 (gel pur), C15, C22 (liquide) : jusqu'à 0,75%.
- AISE C1 (liquide), C2 (liquide/gel), C4 (poudre de Javel, eau de Javel liquide) : jusqu'à 0,70%.
- AISE C7 (spray pur), C10 (spray à gâchette), C11 (spray), C22 (spray) : jusqu'à 0,20%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Contact oral envisagé : Sauf mention contraire, Non.

- AISE C5, C6 : Oui.

Pulvérisation : Sauf mention contraire, Non.

- AISE C7 (spray pur), C10 (spray à gâchette), C11 (spray), C12 (spray), C22 (spray) : Oui.

Quantités utilisées:

Quantité d'utilisation :

- Masse totale pulvérisée par utilisation (C') : AISE C12 (pulvérisation) : 20000 mg/tâche. AISE C7 (pulvérisation pure), C10 (pulvérisation à gâchette), C11 (pulvérisation), C22 (pulvérisation) : 35000 mg/tâche.
- Concentration dans la solution de lavage (C) : Lavage des mains-AISE C1, C2, C3, C4 : 10 mg/cm³. Prétraitement-AISE C1 (poudre), C2 (poudre) : 600 mg/cm³. Prétraitement-AISE C1 (liquide), C2 (liquide/gel), C4 (javel liquide) : 1000 mg/cm³. Lavage de vaisselle à la main-AISE C5 : 1 mg/cm³. AISE C7 (poudre), C8 (poudre, tablette) : 8 mg/cm³. AISE C7 (liquide), C8 (liquide, gel), C11 (liquide), C22 (liquide) : 22 mg/cm³. AISE C7 (gel pur, pulvérisation pur), C10 (pulvérisation à gâchette), C11 (pulvérisation), C15, C21, C22 (pulvérisation) : 1000 mg/cm³.
- Quantité de produit final non dilué utilisé (M) : AISE C1 (poudre) : 290 g. AISE C1 (liquide) : 230 g. AISE C2 (poudre) : 200 g. AISE C2 (liquide/gel), C3 (liquide normal) : 140 g. AISE C2 (tablette) : 135 g. AISE C3 (concentré liquide) : 90 g. AISE C4 (javel en poudre) : 70 g. AISE C4 (javel liquide) : 100 g. AISE C4 (tablette) : 30 g. AISE C12 (pulvérisation) : 20 g.
- Concentration dans le produit (exposition orale)(Cp) : AISE C5, C6 : 1 mg/mL.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

La durée couvre l'exposition jusqu'à (T) : AISE C7 (spray pur), C10 (spray à gâchette), C11 (spray), C22 (spray) : 4 heures/utilisation. AISE C12 (spray) : 1 heure/utilisation.

Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation (n) : Lavage des mains-AISE C2 (poudre), Lavage de vaisselle à la main-AISE C5: jusqu'à 3 fois/jour. Lavage des mains-AISE C1 (poudre): jusqu'à 2,6 fois/jour. AISE C8, C11 (liquide): jusqu'à 2 fois/jour. Lavage des mains-AISE C1 (liquide), C2 (liquide/gel, tablette), C3: jusqu'à 1,4 fois/jour. AISE C7, C10 (pulvérisation à gâchette), C11 (pulvérisation), C12 (pulvérisation), C15, C21, C22: jusqu'à 1 fois/jour. Lavage des mains-AISE C4: jusqu'à 0,6 fois/jour. Prétraitement-AISE C1 (poudre, liquide), C2 (poudre, liquide/gel), C4 (javel liquide): jusqu'à 0,5 fois/jour.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Lieu : Utilisation intérieure/extérieure.

Poids corporel (BW) : 60 kg.

Modèle d'exposition par inhalation (C'') : AISE C7 (spray pur), C10 (spray à gâchette), C11 (spray), C12 (spray) : couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³. AISE C22 (spray) : couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³.

Surface de contact de la peau (Sder) : Sauf spécification contraire, couvre une surface de contact de la peau jusqu'à 857,5 cm².

- Handwash- AISE C1, C2, C3, C4, C5 : jusqu'à 2082,5 cm².

- Le contact indirect avec la peau - AISE C1, C2, C3, C4 : jusqu'à 14315 cm².

- AISE C21, C22 (liquide) : jusqu'à 875,5 cm².

Épaisseur de la couche de produit en contact avec la peau (Tder) : 0,01 cm.

Fraction de la couche de produit en contact avec la peau (F2) : Sauf spécification contraire, 1. Contact indirect avec la peau-AISE C1, C2, C3, C4, C12 (pulvérisations) : 0,01.

Fraction restant sur la peau (F3) : 1.

Fraction restant dans la liqueur finale avant essorage (fraction) (F') : AISE C1, C2, C3, C4 : 0 025.

Fraction de la liqueur restant dans la liqueur finale après dernier essorage (fraction)(FL) : AISE C1, C2, C3, C4 : 0,6.

Poids total de tissu (W) : AISE C1, C2, C3, C4 : 3500 g.

Densité du tissu (FD) : AISE C1, C2, C3, C4 : 10 mg/cm².

Quantité d'eau laissée sur la vaisselle après rinçage (Ta) : AISE C5, C6 : 0,000055 mL/cm².

Surface de vaisselle en contact quotidien avec les aliments (Sa) : AISE C5, C6 : 5400 cm².

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:

Outil d'évaluation utilisé : Outil AISE REACT pour consommateur. Les expositions par inhalation ont été évaluées pour les produits grand public appliqués par pulvérisation (AISE C7 (pulvérisation pure), C10 (pulvérisation à gâchette), C11 (pulvérisation), C12 (pulvérisation), C22 (pulvérisation)). L'exposition par voie cutanée due à l'utilisation de produits nettoyants et de lavage inclut le contact direct avec la peau par l'utilisation et pour certaines utilisations (AISE C1, C2, C3, C4, C12) le contact indirect avec la peau (par exemple, port de vêtements lavés). Les expositions par voie orale dues à l'utilisation de produits nettoyants, incluent l'exposition indirecte par voie orale à des résidus sur la vaisselle lavée à la main ou en machine (AISE C5, C6).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000011 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure/extérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,011 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,20.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Outil de consommation AISE REACT. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	1,072 mg/kg de poids corporel/ jour	0,825	AISE C7 (gel pur, spray pur), C15, C21
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	0,833 mg/m3	0,667	AISE C12 (spray)
Consommateur, durable, systémique, Orale	0,000149 mg/kg de poids corporel/jour	0,000371	AISE C5, C6
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,825	AISE C7 (gel pur, spray pur), C15, C21
Consommateur, aiguë, systémique, Inhalation	20 mg/m3	0,80	AISE C12 (spray)
Consommateur, aiguë, systémique, Orale	0,000149 mg/kg de poids corporel/jour	0,000019	AISE C5, C6
Consommateur, aiguë, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,80	AISE C12 (spray)

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,0003846 mg/L	0,023	ERC8d
Sédiment d'eau douce	0,244 mg/kg dw	0,023	ERC8d
Eaux marines	0,00003698 mg/L	0,022	ERC8d
Sédiment d'eau de marines	0,023 mg/kg dw	0,022	ERC8d
Sols	0,015 mg/kg dw	<0,01	ERC8d
ITEU (STP)	0,0005007 mg/L	<0,01	ERC8d

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Humain via l'environnement, inhalation	0,000007273 mg/m3	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, Oral	0,0003113 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	ERC8d

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Les expositions potentielles par inhalation, dermique ou orale au benzyle benzoate dues à l'utilisation par le consommateur de produits de nettoyage et de lavage contenant cette substance jusqu'à 3 % ont été évaluées par l'outil AISE REACT pour consommateur à l'aide des algorithmes modifiés suivants pour en déduire les expositions pour utilisation grand public.

- Inhalation, effets systémiques, exposition à long terme : $INH_{ext} = (F1 \times C')/C'' \times (T/24)$. Légende : INH_{ext} : Concentration d'inhalation externe (mg/m3) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; C' : Masse totale pulvérisée par utilisation (mg/tâche) ; C'' : Volume de la pièce (m3) ; T : Durée d'exposition (heures).

- Expositions aiguës par inhalation, effets systémiques : $INH_{ext} = (F1 \times C')/C''$. Légende : INH_{ext} : Concentration d'inhalation externe (mg/m3) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; C' : Masse totale pulvérisée par utilisation (mg/tâche) ; C'' : Volume de la pièce (m3).

- Effets dermiques, systémiques, exposition à long terme (contact direct avec la peau) : $DERM_{sys} = (F1 \times C \times T_{der} \times F2 \times F3 \times S_{der} \times n)/BW$. Légende : $DERM_{sys}$: Dose systémique après exposition dermique (mg/kg pc/jour) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; C : Concentration dans la solution de lavage (mg/cm3) ; T_{der} : Épaisseur de la couche de produit en contact avec la peau (cm) ; F2 : Fraction de la couche de produit en contact avec la peau (cm) ; F3 : Fraction restant sur la peau ; S_{der} : Surface exposée de la peau (cm2) ; n : Fréquence quotidienne d'utilisation du produit ; BW : Poids corporel (kg).

- Effets dermiques, systémiques, exposition à long terme (contact indirect avec la peau (par exemple port de vêtements lavés)) : $DERM_{sys} = (F1 \times (M \times (F/W) \times FD \times FL) \times S_{der} \times F2 \times F3)/BW$. Légende : $DERM_{sys}$: Dose systémique après exposition dermique (mg/kg pc/jour) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; M : Quantité de produit non dilué utilisé (g) ; F' : Fraction restant dans la liqueur finale avant essorage (fraction) ; W : Poids total de tissu (g) ; FD : Densité du tissu (mg/cm2) ; FL : Fraction de liqueur restant dans le tissu après essorage final (fraction) ; S_{der} : Surface exposée de la peau (cm2) ; F2 : Fraction de la couche de produit en contact avec la peau (cm) ; F3 : Fraction restant sur la peau ; BW : Poids corporel (kg).

- Effets dermiques, systémiques, exposition à long terme (contact direct avec la peau - tissu traité par des produits d'aide au repassage) : $DERM_{sys} = (F1 \times M \times 1000 \times F2 \times F3)/BW$. Légende : $DERM_{sys}$: Dose systémique après exposition dermique (mg/kg pc/jour) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; M : Quantité de produit non dilué utilisé (g) ; F2 : Fraction de la couche de produit en contact avec la peau (cm) ; F3 : Fraction restant sur la peau ; BW : Poids corporel (kg).

- Effets oraux, systémiques, exposition à long terme : $ORAL_{sys} = (F1 \times C_p \times T_a \times S_a)/BW$. Légende : $ORAL_{sys}$: Dose systémique après exposition orale (mg/kg pc/jour) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; C_p : Concentration dans le produit (mg/mL) ; T_a : Quantité d'eau laissée sur la vaisselle après rinçage (mL/cm2) ; S_a : Surface de vaisselle en contact quotidien avec les aliments (cm2) ; BW : Poids corporel (kg).

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (10): Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air

1. Scénario d'exposition (10)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC3

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC3 Produits de traitement de l'air :

- CS1 : AISE C17 Aérosol d'assainissement d'air (aqueux, non aqueux).

- CS2 : AISE C18 Assainissement d'air non aérosol (parfum dans/sur un substrat solide, diffuseurs (par la chaleur + électrique), bougies).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance (F1 x 100) : Sauf mention contraire, couvre les concentrations jusqu'à 3 %.

- AISE C17 (aqueux): jusqu'à 0,8%.

- AISE C17 (non aqueux): jusqu'à 1,0%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Contact oral envisagé : Non.

Quantités utilisées:

Quantité d'utilisation : Masse totale pulvérisée par utilisation (C) :

- AISE C17 (aqueux) : 8400 mg/tâche.
- AISE C17 (non aqueux) : 5400 mg/tâche.
- AISE C18 (parfum dans/sur un substrat solide) : 1,74 mg/tâche.
- AISE C18 (diffuseurs (par la chaleur + électrique), bougies) : 0,72 mg/tâche.

Concentration moyenne pondérée en fonction du temps prédite par le modèle de pulvérisation unique dans l'air intérieur BAMA (TWA BAMA) :

- AISE C17 (aqueux) : 2647,8 mg/m3.
- AISE C17 (non aqueux) : 1702,1 mg/m3.
- AISE C18 (parfum dans/sur un substrat solide) : 20 795 mg/m3.
- AISE C18 (diffuseurs (par la chaleur + électrique), bougies) : 1 372 mg/m3.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

La durée couvre l'exposition jusqu'à (T) : AISE C17, C18 (parfum dans/sur un substrat solide) : 0.25 heures/utilisation. AISE C18 (diffuseurs (par la chaleur + électrique), bougies) : 4 heures/utilisation.

Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation (n) : jusqu'à 1 fois/jour.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Modèle d'exposition par inhalation : AISE C17, AISE C18 (parfum dans/sur un substrat solide) : couvre l'utilisation dans une pièce de 2.5 m3. AISE C18 (diffuseurs (par la chaleur + électrique), bougies) : couvre l'utilisation dans une pièce de 58 m3.

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:

Outil d'évaluation utilisé : Outil AISE REACT pour consommateur et modèle de pulvérisation unique dans l'air intérieur BAMA (British Aerosol Manufacturers' Association) pour l'exposition par inhalation.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène:

Ventilation générale : Sauf spécification contraire, débit de ventilation : 2 volumes d'air/heure.

- AISE C18 (diffuseurs (par la chaleur + électrique), bougies) : 0,5 volumes d'air/heure.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000011 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,011 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,20.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Outil AISE REACT pour consommateur et modèle de pulvérisation unique dans l'air intérieur BAMA (British Aerosol Manufacturers' Association). Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	0,221 mg/m3	0,177	AISE C17 (aqueux)
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,177	AISE C17 (aqueux)
Consommateur, aiguë, systémique, Inhalation	21,18 mg/m3	0,847	AISE C17 (aqueux)

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Consommateur, aiguë, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,847	AISE C17 (aqueux)

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0,0003846 mg/L	0,023	
Sédiment d'eau douce	0,244 mg/kg dw	0,023	
Eaux marines	0,00003698 mg/L	0,022	
Sédiment d'eau de marines	0,023 mg/kg dw	0,022	
Sols	0,015 mg/kg dw	<0,01	
ITEU (STP)	0,0005007 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,000007273 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0003113 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**Santé**

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Les expositions potentielles par inhalation au benzyle benzoate dues à l'utilisation grand public de produits de traitement de l'air contenant cette substance jusqu'à 3 % ont été évaluées par l'outil AISE REACT pour consommateur et par le modèle de pulvérisation unique dans l'air intérieur BAMA (British Aerosol Manufacturers' Association) avec les algorithmes modifiés suivants pour en déduire les expositions par utilisation grand public.

- Inhalation, effets systémiques, exposition à long terme : $INH_{ext} = F1 \times TWA \text{ BAMA} \times (T/24)$. Légende : INH_{ext} : Concentration d'inhalation externe (mg/m³) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; TWA BAMA : Concentration moyenne pondérée en fonction du temps prédite par le modèle de pulvérisation unique dans l'air intérieur BAMA en supposant 100 % du produit (mg/m³) ; T : Durée d'exposition (heures).
- Expositions aiguës par inhalation, effets systémiques : $INH_{ext} = F1 \times TWA \text{ BAMA}$. Légende : INH_{ext} : Concentration d'inhalation externe (mg/m³) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; TWA BAMA : Concentration moyenne pondérée en fonction du temps prédite par le modèle de pulvérisation unique dans l'air intérieur BAMA en supposant 100 % du produit (mg/m³).

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (11): Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire**1. Scénario d'exposition (11)****Titre abrégé du scénario d'exposition:**

Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC31

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur).

Explications supplémentaires:

PC31 Produits lustrants et mélanges de cires.

- CS1 : AISE C20 Soins pour le cuir et les meubles (cires et crèmes, non pulvérisé).

- CS2 : AISE C20 Soins pour le cuir et les meubles (pulvérisation, liquide).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition**2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs****Caractéristiques du produit:**

Concentration de la substance (F1 x 100) : Jusqu'à 0,6%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Pulvérisation : AISE C20 (cires et crèmes, non pulvérisé) : Non. AISE C20 (pulvérisation, liquide) : Oui.

Quantités utilisées:

Quantité d'utilisation :

- Masse totale pulvérisée par utilisation (C') : AISE C20 (pulvérisation, liquide) : 6000 mg/task.

- Concentration dans la solution de lavage (C) : AISE C20 (pulvérisation, liquide) : 1000 mg/cm³.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

La durée couvre l'exposition (inhalation) : AISE C20 (pulvérisation, liquide) : jusqu'à 1 heure/utilisation.

Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation (n) : jusqu'à 1 fois/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Facteur de transfert dermique = 1.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Poids corporel (BW) : 60 kg.

Modèle d'exposition par inhalation (C") : AISE C20 (pulvérisation, liquide) : couvre l'utilisation dans une pièce de 58 m3.

Surface de contact de la peau (Sder) : AISE C20 (cires et crèmes, non pulvérisé) : jusqu'à 875,5 cm2. AISE C20 (pulvérisation, liquide) : jusqu'à 855,5 cm2.

Épaisseur de la couche de produit en contact avec la peau (Tder) : 0,01 cm.

Fraction de la couche de produit en contact avec la peau (F2): AISE C20 (pulvérisation, liquide): 1.

Fraction restant sur la peau (F3): AISE C20 (pulvérisation, liquide): 1.

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:

Outil d'évaluation utilisé : AISE C20 (cires et crèmes, non pulvérisé) : Modèle ECETOC TRA 3 (module de consommation) pour l'exposition dermique. AISE C20 (pulvérisation, liquide) : AISE REACT Outil de consommation pour l'exposition dermique et par inhalation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000011 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure/extérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,011 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,20.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Modèle ECETOC TRA 3 (module de consommation); AISE REACT Outil de consommation. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Santé

<u>Effet/Compartment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	0,858 mg/kg de poids corporel/ jour	0,660	AISE C20 (cires et crèmes, non-spray), AISE C20 (spray, liquide)
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	0,259 mg/m3	0,207	AISE C20 (spray, liquide)
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,867	AISE C20 (spray, liquide)
Consommateur, aiguë, systémique, Inhalation	6,207 mg/m3	0,248	AISE C20 (spray, liquide)
Consommateur, aiguë, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,248	AISE C20 (spray, liquide)

Environnement

<u>Effet/Compartment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
--------------------------	--	------------	------------------

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,0003846 mg/L	0,023	ERC8d
Sédiment d'eau douce	0,244 mg/kg dw	0,023	ERC8d
Eaux marines	0,00003698 mg/L	0,022	ERC8d
Sédiment d'eau de marines	0,023 mg/kg dw	0,022	ERC8d
Sols	0,015 mg/kg dw	<0,01	ERC8d
ITEU (STP)	0,0005007 mg/L	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, inhalation	0,000007273 mg/m3	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, Oral	0,0003113 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	ERC8d
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	ERC8d

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Les expositions potentielles par inhalation et dermiques au benzyle benzoate dues à l'utilisation grand public de polish et produits de mélange de cire contenant cette substance jusqu'à 0,6 % ont été évaluées à partir de l'outil AISE REACT pour consommateur ou du modèle ECETOC TRA 3 (module consommateur). Les expositions dermiques pour les produits AISE C20 (cire/crème non pulvérisée) ont été évaluées par ECETOC TRA 3 (module consommateur). Les expositions par inhalation et dermique pour les produits AISE C20 (pulvérisation, liquide) ont été évaluées par le modèle AISE REACT avec les algorithmes modifiés suivants pour en déduire les expositions par utilisation grand public.

- Inhalation, effets systémiques, exposition à long terme : $INH_{ext} = (F1 \times C')/C'' \times (T/24)$. Légende : INH_{ext} : Concentration d'inhalation externe (mg/m3) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; C' : Masse totale pulvérisée par utilisation (mg/tâche) ; C'' : Volume de la pièce (m3) ; T : Durée d'exposition (heures).

- Expositions aiguës par inhalation, effets systémiques : $INH_{ext} = (F1 \times C')/C''$. Légende : INH_{ext} : Concentration d'inhalation externe (mg/m3) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; C' : Masse totale pulvérisée par utilisation (mg/tâche) ; C'' : Volume de la pièce (m3).

- Effets dermiques, systémiques, exposition à long terme : $DERM_{sys} = (F1 \times C \times T_{der} \times F2 \times F3 \times S_{der} \times n)/BW$. Légende : $DERM_{sys}$: Dose systémique après exposition dermique (mg/kg pc/jour) ; F1 : Fraction de l'ingrédient en poids (fraction) ; C : Concentration dans la solution de lavage (mg/cm3) ; T_{der} : Épaisseur de la couche de produit en contact avec la peau (cm) ; F2 : Fraction de la couche de produit en contact avec la peau (cm) ; F3 : Fraction restant sur la peau ; S_{der} : Surface exposée de la peau (cm2) ; n : Fréquence quotidienne d'utilisation du produit ; BW : Poids corporel (kg).

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (12): Utilisation par le grand public - Utilisation de cosmétiques par le grand public

1. Scénario d'exposition (12)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - Utilisation de cosmétiques par le grand public

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC28, PC39

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

Utilisations par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soin personnel, les parfums et les fragrances. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités:

Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,0305 Pa à 25 °C

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000011 tonne/jour.

Nom du FDS: Kalama* Benzyl Benzoate USP/FCC

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m³/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,011 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=90,9 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m³/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR V2.1.

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,0003846 mg/L	0,023	
Sédiment d'eau douce	0,244 mg/kg dw	0,023	
Eaux marines	0,00003698 mg/L	0,022	
Sédiment d'eau de marines	0,023 mg/kg dw	0,022	
Sols	0,015 mg/kg dw	<0,01	
ITEU (STP)	0,0005007 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,000007273 mg/m ³	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0003113 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.